



DOZULE PAIX ET JOIE

28 MARS 2004
ECCE CRUCEM DOMINI

« VOICI LA CROIX DU SEIGNEUR »

ÉDITORIAL : SUITE D'UN ENTRETIEN AVEC MADELEINE AUMONT

<< ...Le Seigneur avait dit : « *Je vous visiterai chaque premier vendredi du mois* ». Alors, à la suite de cela, quand Monsieur le curé y a cru, il a exposé le Saint Sacrement tous les premiers vendredis du mois dans la chapelle. Il y avait une grande lumière, il n'y avait plus rien à mes yeux, et le Christ apparaissait dedans. Il avait les pieds posés comme sur une pierre plate, mais la pierre n'était pas dans la chapelle non plus. C'est là que je le voyais tout le temps. Monsieur le curé me l'avait dit : « *Le Seigneur n'aurait sûrement pas permis que le démon prenne la place du Saint Sacrement* ». Ma conversion, ce n'est quand même pas diabolique non plus ! Et ce qu'il m'a dit

non plus ! Le Christ m'a dit qu'il fallait beaucoup prier : « *Priez et faites pénitence sans vous lasser* ». Je pense que par les prières tout peut être atténué. Il a dit aussi d'élever une *Croix* et au pied de bâtir un *sanctuaire de la réconciliation*. Comme je vous l'ai déjà dit, ce serait le signe d'un grand retour vers Dieu. Les gens qui m'écrivent pour me parler de leur conversion, je leur dis d'envoyer leur témoignage à l'évêque...

Il faut le répéter : « *Priez, faites pénitence sans vous lasser* »... C'est pas le Seigneur qui nous envoie tout ça. Le Seigneur veut nous prévenir. >>

Odette de Lannoy

[dans : Dozulé, un témoignage au service de la vérité, p. 232]

« MON ESPRIT ÉTAIT DANS LA JOIE »

- Monsieur l'abbé L'Horset nous renvoie à son livre -

<< ...On pourrait définir ainsi le Message de Dozulé.

Cette paix et cette joie, Madeleine a commencé à les ressentir, avec un sentiment très vif, lors de la communion du 12 avril 1970.

« *Mon esprit, dit-elle, était plein de joie, une joie toute nouvelle, non seulement après la communion, mais tous les jours de ma vie* » (dans son premier cahier).

L'année suivante, rappelant cette grâce unique qu'elle avait reçue ce jour-là, elle dira : « *Cela fait un an maintenant que le Seigneur m'a manifesté sa Présence, un an de joie, de bonheur, de vie toute nouvelle pour moi, un an de paix, d'amour pour mon divin Sauveur* » (2^e cahier).

Et elle n'aura dès lors, qu'un désir, qu'une prière, c'est que tous éprouvent cette même paix, cette même joie qu'elle a reçues :

« *Mon Seigneur et mon Dieu, faites connaître à tous ceux qui vous reçoivent dans la Sainte Communion, la joie spirituelle que vous m'avez donnée* » (Semaine Sainte 1972).

Elle insistera, après cette expérience de la rencontre avec le Seigneur, sur la joie spirituelle, qui n'a rien à voir avec les plaisirs d'ici-bas et que les épreuves ne peuvent entamer.

Elle parlera même de « *la Joie de la Croix, l'épreuve nourrit la joie spirituelle* »...

...La vision de la Croix sur la Haute-Butte, puis les différentes apparitions du Christ dans la chapelle Saint-Joseph, avec les messages qui les accompagnent, sont en harmonie profonde avec l'expérience mystique, qu'elle a vécue, dans la communion du 12 avril 1970. Ajoutons une précision. Cette présence spirituelle très forte qu'elle a ressentie de 1970 à 1972 peut apparaître comme une grâce plus personnelle. Mais elle est en même temps, sans nul doute, la préparation à une mission. Elle a vécu d'abord, à titre personnel, cette présence du Christ dans l'Eucharistie mais c'était pour, dans un second temps, rappeler au monde que le Christ est bien présent et bien vivant dans cette Eucharistie.

C'est d'abord l'expérience personnelle, puis l'annonce au monde entier du même mystère...>>

Abbé V. L'Horset

[dans : Dozulé récit inédit du premier témoin, page 161]

SOMMAIRE

Éditorial, (Mme de Lannoy).....	p. 1
Mon esprit était dans la joie (abbé L'Horset)...	p. 1
Lettre du Père G. Flieg	p. 2
JNSR ? ou Dozulé ? (B. Ribay).....	p. 2

**Mise en garde contre les écrits de JNSR
2^e partie, par le Père Jean-Marie† : pp. I à IV**

**Abonnement à « Paix et Joie » 12 rue du Moulin à Tan, 14100 Lisieux : 5 euros par an pour 4 bulletins
(<http://www.paixetjoie.org>)**

Le Père Georges Flieg, Responsable en France du « Mouvement Sacerdotal Marial », nous autorise à publier sa lettre du 2 mars 2004 adressée à « Paix et Joie », lettre dans laquelle il exprime clairement son plein accord avec la « Mise en garde sur les écrits de "JNSR" » faite par le Père Jean-Marie† dans nos bulletins.

LETTRE DU PERE FLIEG

2 mars 04

Ave Maria

**Mouvement Sacerdotal
Marial**

2, rue des 4 Saisons

68350 BRUNSTATT

tel. 03 89 06 40 98

Chers amis

Combien je me suis réjoui de la "mise en garde" (avant de recevoir le bulletin, je l'avais déjà fait dans plusieurs cénacles !)

Toute erreur doit être résolument combattue, n'en déplaise à certains ! Car nous sommes aussi au temps où l'Adversaire tentera de mettre en place un "faux Christ et une fausse église".

Ne tomberont pas dans le panneau ceux qui restent attachés au Magistère de l'Église et à la vraie Théologie.

Je vous bénis

P. G. Flieg

Responsable en France du Mouvement Sacerdotal Marial

« JNSR » ? OU « DOZULE » ?

Ainsi, comme l'écrit le Père Jean-Marie†, dans notre bulletin « Paix et Joie », il est clair que l'affirmation « Marie a été conçue du Saint-Esprit » est une "erreur théologique grave", manifestement contraire à l'enseignement de l'Église.

Il faut garder la tête froide devant le foisonnement actuel d'aberrations en tous genres : théologie, exégèse biblique (l'exégèse fait aussi partie de la théologie), catéchèse, spiritualité, révélations privées, etc., surtout lorsqu'on sait que ces erreurs ne sont à peu près jamais signalées par la Hiérarchie.

Il fut un temps, qui n'est pas si lointain, où les hérésies, surtout lorsqu'elles prenaient quelque ampleur, étaient vite dénoncées par l'Autorité et condamnées de façon souvent très ferme. L'erreur théologique, qui consiste à dire que « Marie a été conçue du Saint-Esprit » faisait partie, au XIX^e siècle, des absurdités soutenues par un certain Pierre-Eugène-Michel Vintras, de Tilly sur Seullas dans le Calvados : lui et sa secte furent fermement condamnés par l'Église. Que de ressemblances entre les "révélations" de JNSR et celles de Vintras...

Les condamnations fermes des anciens temps n'avaient pas que des inconvénients : on dit aujourd'hui qu'elles étaient "portées sans charité". Au moins elles renseignaient immédiatement les fidèles. De nos jours, s'il arrive qu'une "erreur" soit dénoncée un peu vigoureusement, on accuse immédiatement le "dénonciateur" de "manque à la charité" : ce ne peut être qu'un pharisien, ou quelqu'un qui regarde la paille dans l'œil de son frère ! Il faut aujourd'hui en-

rober la vérité par des discours, de la pommade de charité. Mais la charité comprise de cette façon-là malheureusement peut souvent servir de prétexte au silence complice...

La charité vraie due à nos lecteurs (et aux autres personnes), est de dire la vérité, à savoir que les écrits de JNSR, qui n'hésitent pas à soutenir comme allant de soi la *préexistence des âmes*, le *dernier soupir de Jésus recueilli par Marie* à la descente de croix, etc., mais surtout, en apothéose : plus de 340 pages pour enchâsser l'erreur grave « Marie conçue du Saint-Esprit », ces écrits sont à rejeter « résolument, n'en déplaise à certains » (pour reprendre le vocabulaire si adéquat du Père Flieg).

Par ailleurs, il faut savoir que la prolifération des « petites croix » de 7 m 38, dans la mesure où ces croix sont construites en lien avec les "révélations" de JNSR, et selon ses "directives" quant à leur aspect dimensionnel et clinquant, cette prolifération **n'a rien à voir avec le Message de Jésus à Madeleine...**

Mais... ne nous trompons pas de combat : il ne faudrait tout de même pas que les écrits de JNSR monopolisent l'attention de nos lecteurs, au point de faire oublier que notre bulletin est uniquement destiné à faire connaître le Message de Jésus à Madeleine, reçu par elle, à Dozulé, entre le 28 mars 1972 et le 6 octobre 1978. C'est seulement sur ce Message, non sur les écrits de JNSR (écrits que le bon sens chrétien rejette) que nous attendons et espérons le jugement de l'Église.

B. Ribay

Mise en garde contre les écrits de "JNSR"

Une erreur théologique grave :

"Marie conçue du Saint-Esprit"

(2^e partie)

a. Dans la première partie, nous avons montré que la "révélation" attribuée à "Jésus" par les écrits de JNSR et qui affirme que *la Vierge Marie aurait été conçue du Saint-Esprit dans le sein de Sainte Anne, c'est-à-dire sans l'intervention directe d'un père humain*, constitue une erreur théologique grave et ne peut pas venir de Dieu, car elle est contraire à la Tradition et à l'Enseignement de l'Eglise: ce seul motif doit conduire notre *volonté* à rejeter fermement cette affirmation et les écrits qui la présentent ou la défendent. Mais notre *intelligence*, à condition de rester dans l'obéissance de la Foi, a le besoin légitime de *comprendre* la vérité, afin que notre *cœur* puisse mieux *l'aimer*: essayons donc de comprendre pourquoi cette affirmation est une erreur.

b. Avant de connaître la Tradition de l'Eglise sur cette question, et de l'avoir méditée dans la prière, nous pourrions dire : c'est très beau, et même nécessaire, que Marie ait été conçue d'une façon *spéciale* et *divine*, différente *radicalement* de la nôtre marquée par le péché, semblable à la conception de Jésus... Dieu l'a "comblée de grâce" (Lc 1,28), de tous les privilèges, donc aussi celui-là, car "rien n'est impossible à Dieu" (Lc 1,37; Mc 10,27). Rien n'est impossible à Dieu, sauf de Se contredire ou contrefaire, en Lui-même ou en son Œuvre (cf. 2Tm 2,13; He 6,18): Dieu ne peut dire ou faire, et nous demander d'accepter par la Foi ou par la raison, des choses qui se contredisent ou s'excluent l'une l'autre. Or, nous allons voir que la supposée conception de Marie par le Saint-Esprit exclurait ou contredirait plusieurs vérités de la Foi catholique. Nous en examinerons brièvement quatre: 1) Jésus est le *Fils unique de Dieu, l'unique Engendré du Père*; 2) Marie est l'unique *épouse du Saint-Esprit*; 3) Sa *conception immaculée* est une *grâce*, fruit de la *Rédemption*; 4) Marie est le Fruit de l'*union toute sainte* d'Anne et Joachim. Essayons donc, en implorant l'aide de Dieu, de faire ensemble un peu de théologie, lentement, avec la tête et avec le cœur.

1. Jésus est le Fils unique de Dieu, l'unique Engendré du Père

1.1 - L'Eglise proclame solennellement dans la Liturgie une vérité *essentielle* de notre Foi: "*Credo... in unum Dominum Iesum Christum Filium Dei **Unigenitum***", mot qui signifie "l'unique Engendré" (cf. Jn 1,14.18; 3,16.18): Jésus est le Fruit unique de la *génération* divine, la *seule Personne qui soit et qui puisse être engendrée par Dieu*. Et cette génération elle-même, appelée *Filiation*, est unique. Jésus est l'unique Engendré de Dieu, dans l'éternité au sein de la Trinité et dans le temps au sein de Marie. Jésus n'est pas le Fruit de deux filiations, l'une divine dans la Trinité et l'autre humaine en Marie: IL est le Fruit d'une Filiation unique et *divine*, qui Le fait Dieu dans la Trinité et Homme en Marie. Et le Fruit de cette Filiation *unique*

et *divine* est nécessairement *unique* et *divin*, il est nécessairement une Personne *unique* et *divine*: Jésus, Dieu et Homme, *seul* Fils de Dieu (cf. CEC 441-445).

1.2 - Il y a donc une *Filiation divine* et une *conception divine et humaine* du Fils de Dieu (cf. CEC 466): la *conception virginale* de Jésus en Marie, qui est la *manifestation* et l'*achèvement* créé et *unique* de sa "*Conception*" éternelle, *incrée* et *unique* en Dieu: c'est le même et unique *Enfantement*, qui éternellement "commence" [au sens de Jn 1,1] dans le sein immaculé du Père et qui à la plénitude des temps se "termine" [au sens de Jn 19,30] dans le sein immaculé de Marie, par le Fruit unique et béni qu'est *Jésus*. C'est pourquoi, *même en tant qu'Homme, Jésus est le Fils unique et naturel de Dieu*, le seul Enfant non *adoptif* de Dieu (cf. Denzinger n. 612 & Ott, *Précis de Théologie dogmatique* p. 225). Et Lui seul peut en toute vérité, avec son cœur d'Homme, L'appeler *Papa*. Tous les autres êtres sont appelés, *par grâce*, à devenir *filis dans le Fils unique*, enfants de Dieu *par la Foi en Jésus* (Ga 3,26), y compris la Vierge Marie, même si c'est *à un titre tout à fait singulier, éminent et sublime*. Et c'est pour cela d'abord qu'Elle est déclarée *bienheureuse* (Lc 1,45; 11,27).

1.3 - Nous comprenons donc qu'il est impossible, parce que cela contredirait et exclurait l'**Unigenitum** qui est dogme de Foi, qu'une autre personne que Jésus, fût-ce Marie la toute sainte, soit engendrée et conçue *du Saint-Esprit* comme Jésus. La conception *du Saint-Esprit*, appelée *conception virginale*, est "le privilège exclusif du Christ" (P. Plessis, op. cit. p. 41). "Tout est nouveau en Marie, nous ont dit les Pères, tout est inouï, tout est prodigieux, tout est supérieur à la nature, tout dépasse la raison : Elle est le sommet et le résumé de toutes les merveilles, car Elle est la Mère de Dieu. C'est comme telle qu'Elle est conçue. Dès lors, ce n'est pas témérité de lui assurer tout privilège de naissance, *hormis l'unique réservé à Dieu, l'incommunicable : la conception virginale*" (Dom Démaret, op. cit. p. 48). C'est ce que nous enseigne le Magistère de l'Eglise dans la célèbre Lettre dogmatique du Pape Saint Léon le Grand au Patriarche de Constantinople le 13 juin 449, Lettre acclamée par le Concile de Chalcedoine et "universellement acceptée, dès son apparition, comme *règle de Foi*" (P. Dumeige, "La Foi catholique", *imprimatur* 1969, éd. 1975, p. 188): parlant de la conception de Jésus dans le sein de Marie, le Pape la dit et la chante comme "**uniquement merveilleuse et merveilleusement unique**" (*singulariter mirabilis et mirabiliter singularis*). Conclusion: seul Jésus est *conçu du Saint-Esprit*.

2. Marie est l'unique épouse du Saint-Esprit

2.1 - Après avoir considéré ces choses du côté de Jésus, regardons-les maintenant du côté de Marie: ce privilège exclusif de Jésus constitue en vérité une *exaltation unique* de sa Mère. La *conception du Saint-Esprit*, par laquelle s'accomplit le grand Mystère de l'Incarnation, est *en soi* le privilège de Jésus. Mais comme cette conception ineffable s'opère *en Marie* et en Marie

seulement, elle devient aussi un privilège exclusif de Marie, et donc un privilège de Jésus et Marie ensemble: Ils sont unis, Ils sont *Un* dans ce privilège unique et exclusif, Jésus étant le seul à être conçu du Saint-Esprit, Marie étant la seule à concevoir du Saint-Esprit. Si Marie aussi était conçue du Saint-Esprit en Sainte Anne, Jésus ne serait plus l'unique à être conçu ainsi et Marie ne serait plus l'unique à concevoir ainsi: le privilège serait anéanti pour Lui et pour elle. Et il faudrait que le Saint-Esprit ait épousé d'abord Anne, et Marie en second? Et qu'IL ait épousé *divinement* Anne après que Joachim l'eût épousée *humainement* le premier? Il ne peut en être ainsi: ces choses heurtent le *sens de la Foi* des cœurs chrétiens. Le mieux est l'ennemi du bien: à vouloir de façon erronée exalter Marie d'un côté, on l'abaisse plus encore de l'autre, et Jésus avec elle. Non, la conception du Saint-Esprit ne peut être qu'*unique* et *virginale*. Il ne convient à Dieu d'épouser qu'*une seule* Femme, et qui soit *vierge*, et qui soit *immaculée* (cf. Ct 6,9; 4,7). Et la Vierge Marie seule a reçu ce privilège unique d'être *au sens propre* et en plénitude l'*épouse* de Dieu, l'*épouse du Saint-Esprit*, titre et honneur que la Tradition lui a reconnus depuis longtemps, et en propre à Elle seule. Si les âmes aussi peuvent être dites *épouses*, c'est par participation à la plénitude réalisée en Marie seule. Et c'est par Elle et en Elle, que l'Eglise reçoit sa dignité d'*Epouse*.

2.2 - De plus, cette *conception virginale* est donnée par Dieu comme *le grand signe et la preuve irréfutable de la divinité de l'Enfant conçu* (cf. CEC 496 et les témoignages des Pères de l'Eglise dans "La Mère de Dieu et la Mère des hommes d'après les Pères et la théologie" du P. Terrien, I-2, *imprimatur* 1900, pp. 153-163). C'est ainsi que toute la Tradition a accueilli le grand oracle du prophète Isaïe: "voici que la Vierge concevra et enfantera un Fils, auquel on donnera le nom d'*Emmanuel* : Dieu-avec-nous" (Is 7,14), à la suite de l'interprétation explicite que l'Evangile lui-même en fait (Mt 1,20-23). Ce grand signe de l'*accomplissement de toute la Révélation* ne peut pas être ambigu ou équivoque. Le signe ce n'est pas la Vierge en elle-même, mais la *conception* et l'*enfantement* de la Vierge, la *conception virginale* sans semence d'homme, la *conception du Saint-Esprit* comme le révèle l'Ange à Marie (Lc 1,35) puis à Joseph (Mt 1,20), qui en est ainsi constitué le *gardien* et le *témoin* devant toute la Création, du Ciel et de la Terre. Et ce signe lui-même doit être vierge et unique, inédit et inouï, comme le dit encore le même prophète: "Avant d'être en travail elle a enfanté, avant que viennent les douleurs elle a accouché d'un garçon. *Qui a jamais entendu rien de tel? Qui a jamais vu chose pareille?*" (Is 66,7). Ce qui constitue le grand signe *réserve à son Fils*, et qui est donné par Dieu à son Peuple et au monde, ne peut pas avoir été inauguré avant l'Heure en Sainte Anne: "La conception virginale sera tellement le privilège du Christ que, du seul fait de cette conception, on pourra déduire sa filiation divine. Cela ne serait plus vrai, si le même privilège était accordé à un seul autre" (P. Plessis, op. cit. p. 42). De *conception sans homme*, il n'y en a jamais eu avant celle de Jésus en Marie, et il n'y en aura jamais plus. Conclusion: seul Jésus est *conçu du Saint-Esprit*.

3. La conception immaculée est une grâce, fruit de la Rédemption

3.1 - "La bienheureuse Vierge Marie a été, au premier instant de sa conception, **par une grâce** et une faveur singulière du Dieu Tout-Puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, **préservée** intacte de toute souillure du péché originel" (B^x Pie IX, Bulle *Ineffabilis Deus*, 1854). Si Marie était conçue du Saint-Esprit, le caractère *immaculé* de sa conception serait une conséquence *naturelle* et non une *grâce*, car la conception du Saint-Esprit est immaculée *naturellement*, et son fruit *ne peut être qu'immaculé*. Marie serait alors immaculée *nécessairement*, Elle serait exempte du péché *par nature* et non *par grâce*. Elle n'aurait pas eu besoin d'une grâce spéciale, même de préservation, pour être immaculée. Elle n'aurait pas eu à être *préservée* de ce qui *ne pouvait pas* l'atteindre. Et Elle n'aurait pas eu besoin pour Elle-même de la *Rédemption* par la Croix de Jésus, dont le Sang est, pour tous les êtres, *sur la Terre et dans le Ciel*, la seule source de la *rémission* ou de la *préservation* du péché (cf. Col 1,20).

3.2 - En réalité – attention à chaque mot – Marie *pouvait par nature* être touchée par le péché originel, mais *par grâce* Elle ne l'a pas été et Elle ne devait pas l'être: *Elle ne l'a pas été* par la grâce de préservation de son immaculée conception, et *Elle ne devait pas l'être*, par la grâce de sa primauté et de sa prédestination à être la Mère de Dieu, grâce qui l'unit à son Fils dans le même Décret divin avant la création du monde. L'Eglise nous enseigne donc que Marie aussi est un fruit de la Rédemption, le fruit le plus merveilleux du Cœur ouvert de Jésus en Croix. L'Eglise l'enseigne par sa Liturgie: "Tu l'as préservée de tout péché par *une grâce venant déjà de la mort de ton Fils...*" (Messe de l'Immaculée). L'Eglise l'enseigne par son Magistère (cf. CEC 492): Marie fut "rachetée de la façon la plus sublime" (B^x Pie IX, Bulle citée); "le Seigneur a réellement racheté sa Mère, et de la façon la plus parfaite" (Pie XII, Encyclique *Fulgens corona*, 1953); "l'Immaculée Conception de Marie est le premier fruit de la Rédemption réalisée par le Christ" (Jean-Paul II, *Angélus* du 8 février 2004). Le Sauveur a "donné à sa propre Mère le plus haut témoignage de l'amour... C'est Lui-même qui l'a dit: *Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime* (Jn 15,13). S'il est une personne au monde que Jésus a aimée, c'est bien sa Mère... Pour lui prouver son amour, IL a donné sa vie pour Elle" (P. Bonnefoy, Actes du 7^e Congrès marial, Lyon 1954, p. 213). Jésus a *sauvé* Marie, et Elle le chante dans son *Magnificat*: "mon esprit exulte en Dieu mon Sauveur" (Lc 1,47). Conclusion: ce qui fait que Marie est *immaculée*, ce n'est pas une conception du Saint-Esprit, comme l'écrit JNSR (pp. 183-184), mais la Croix et le Sang de Jésus, comme l'enseigne l'Eglise.

4. Marie est le Fruit de l'union toute sainte d'Anne et Joachim

4.1 - Marie est une personne *humaine*, alors que Jésus est une Personne *divine* : Jésus a une femme pour Mère et

Dieu pour Père. Si Marie était conçue du Saint-Esprit, Elle n'aurait pas de père humain, qui serait alors son *vrai* Père? Dieu? Nous avons vu que cela est impossible à cause de Jésus, qui est au sens fort et plein le Fils *unique*. Mais cela est impossible aussi du côté de Marie: car si Dieu était son Père comme Il est le Père de Jésus, si Elle avait été engendrée par Dieu en Sainte Anne, Elle aurait nécessairement la *nature* à la fois de sa mère et de son Père, comme dans toute vraie génération. Elle aurait donc aussi la nature divine, *de droit* comme Jésus et non seulement par *participation* comme les Saints: autrement dit, Marie serait Dieu *par nature*, ce qui est une hérésie et un blasphème. Aucun père? Cela est impossible, métaphysiquement et théologiquement. A moins que l'on suppose que la conception de Marie n'ait pas été une *génération* (comme pour tous les hommes et pour Jésus Lui-même), mais une *création* (comme pour Adam et Eve qui n'ont pas eu de parents humains *naturels*): le corps de Marie, Eve nouvelle, aurait été créé directement par Dieu dans le sein de Sainte Anne. Parmi les nombreuses difficultés que cette hypothèse soulève (Sainte Anne ne serait alors qu'une "mère porteuse", etc.), il en est une qui est rédhibitoire: Marie serait alors *une autre création*, Elle ne serait plus fille d'Adam *par génération*, et donc Jésus non plus, ce qui est directement contraire à l'Evangile et à la Foi catholique.

4.2 - **Conclusion:** Marie ne peut pas avoir été conçue du Saint-Esprit, parce qu'Elle a été conçue par Joachim et Anne, comme le chante la Liturgie de l'Eglise, qui est Règle de la Foi, dans l'Office qui leur est consacré: "*O couple heureux, Joachim et Anne, couple sans tache, on vous reconnaît au Fruit de vos entrailles... Vous avez engendré Celle qui sera la Mère de Dieu... En menant une vie pieuse et sainte dans la nature humaine, vous avez engendré une Fille supérieure aux anges... Ayant chastement et saintement accompli votre devoir, vous avez mis au monde le Trésor de la virginité*". Il est beau et légitime de penser, avec Dom Démaret (op. cit. pp. 46-48), que cette union de Joachim et Anne est *la seule union parfaitement chaste* qui ait eu lieu entre un homme et une femme depuis la création du monde; *qu'il était nécessaire qu'il y en ait une* pour que le Créateur triomphe *en cela aussi* du démon, et que son dessein originel sur l'union de l'homme et de la femme *se réalise* malgré le péché; et qu'il était nécessaire que ce soit *cette union-là*, à cause et grâce à Marie et Jésus qui en sont la Fleur et le Fruit immaculés.

5. Epilogue

5.1 - Ainsi, la Tradition et le Magistère de l'Eglise, Mère et Maîtresse de notre Foi, nous disent que **Jésus seul a été conçu du Saint-Esprit**, et que la Vierge Marie, par une grâce unique et sublime venant du Sang de son Fils, a été conçue *immaculée* par l'union *très sainte* de Joachim et Anne. C'est ce que les Saints ont toujours cru et enseigné avec l'Eglise. Seuls quelques hérétiques ont prétendu que Marie avait été conçue du Saint-Esprit, dont l'un des plus récents est Eugène Vintras, fondateur d'une "Œuvre de miséricorde" qui a dérivé en groupe

schismatique, et auteur de divers écrits auxquels fait référence le *memento* achevant "Le secret de Marie" (p. 321) pour appuyer la "révélation" faite à JNSR. Dans l'un de ces écrits on lit que Marie, "la sagesse créée descendue sur la Terre, aura été incarnée non d'elle-même, mais par la puissance du Père, dans le sein de Sainte Anne sa mère, sans que Joachim y ait autrement concouru que par sa parole..." (*Livre d'or*, p. 384). Cette "Œuvre" et ces écrits ont été condamnés le 8 novembre 1841 par Mgr Robin, évêque de Bayeux, condamnation sévèrement confirmée par le Pape Grégoire XVI dans un Bref du 8 novembre 1843 après une année d'enquête approfondie, puis par le B^x Pape Pie IX, *le Pape de l'Immaculée*, dans un Bref du 10 février 1851.

5.2 - A la lumière de tout cela, nous pouvons confirmer, plus certainement et clairement encore que dans notre article précédent: d'une part que le secret de Marie "révélé" à JNSR est une hérésie grave; d'autre part que le 10^e volume entier, annoncé et cautionné *en tant que tel* par d'autres passages (p. 4, 7, 13, 24, etc.), et dont ce "secret" constitue le cœur et le titre, ne peut en aucun cas venir de Dieu. Comprenons bien que: 1) cela ne porte aucun jugement sur la personne qui les reçoit, ni sur sa valeur morale et spirituelle; 2) cela ne signifie pas que ces écrits viendraient forcément du démon: la piété engendre parfois des méditations personnelles, qui sont souvent marquées par notre faiblesse et nos erreurs, quelquefois graves; Dieu le permet pour, *suivant les cas*, accroître l'humilité ou démasquer le mensonge. Ce qui est impossible, *en tout cas*, c'est que, sur un point précis comme *Marie conçue du Saint-Esprit*, l'erreur se trouve dans la Liturgie ou l'Enseignement de l'Eglise, ou bien qu'elle se trouve chez un grand nombre de Saints alors que la vérité se trouverait chez quelques hérétiques.

5.3 – Il est de notre devoir de pasteur de mettre en garde très fermement les fidèles catholiques contre ces écrits erronés, donc *dangereux pour la Foi*. C'est un devoir de charité fraternelle: car il n'y a de *vérité de l'amour* que dans *l'amour de la Vérité*. Nous invitons les personnes concernées à considérer avec sérieux et humilité notre mise en garde, à la prendre en compte et à la faire connaître pour que chacun puisse juger en conscience. Prenant exemple sur la hardiesse de Saint Paul (2Cor 11,18-23), nous leur disons: vous aimez Jésus, Marie et l'Eglise? nous aussi! Vous priez Messe, Adoration, Bréviaire, Rosaire tous les jours? nous aussi! Alors accueillons aussi l'Enseignement et la discipline de l'Eglise, et préservons le trésor de notre Foi. Il faut nous garder du piège de vouloir défendre *à tout prix* des "révélations": il faut vérifier et faire vérifier qu'elles sont *en tout conformes* à l'unique Révélation, les soumettre à l'*Autorité* de l'Eglise, et obéir à son *jugement* dès qu'elle en formule un (cf. CEC 65-67 & 799-801).

5.4 – C'est là le sens et l'esprit de l'étude approfondie que nous menons depuis plusieurs années sur le message de Dozulé. Ce message forme un tout *unique* et *achevé*: il est annoncé comme tel (cf. apparitions des 31.5.74;

19.9.75; 2.1.76), et c'est comme tel qu'il devra être jugé par l'Eglise: ce pour quoi nous prions. Il n'y a donc pas à attendre ou à chercher de *complément* ou de *substitut* à son contenu *essentiel* et *spécifique*: l'élevation de la Croix glorieuse. Cela aussi est clairement annoncé: "Dites-leur qu'il n'y aura pas d'autres signes que le signe de Dieu lui-même; le seul signe visible, c'est l'attitude de sa servante et ses paroles..." (1.11.74); "Il n'y aura pas d'autre signe que celui de cette prophète, qui a été appelée des ténèbres à la lumière. En vérité, dit Jésus, de signe il n'y en aura pas d'autres, car cette génération est la plus hypocrite et la plus mauvaise" (28.2.75); "Madeleine, qui êtes le seul signe visible pour mon message..." (3.2.78): *entende qui a des oreilles!* (Mt 13,43).

P. Jean-Marie †
28 mars 2004

6. Annexe: quelques témoignages de la Tradition (par ordre chronologique)

6.1 - Marie "a été donnée à Anne du fait de Joachim... Elle n'est point née en dehors des règles de la nature mais, comme toute créature humaine, de la semence d'un homme et du sein d'une femme" (Saint Epiphane, PG 42,748).

6.2 - La Vierge n'a pas été conçue en sa mère de la même façon que le Christ a été conçu en Elle (Saint Augustin, *De Genesi ad litteram*, Ench. Patrist. RJ 1704).

6.3 - Au 8^e siècle, **Saint André de Crète**, dans le *Canon* qu'il composa pour la fête de la conception d'Anne et, au 10^e siècle, le *Ménologe* de Basile II, condamnent et réprouvent comme une erreur l'idée que Marie ait pu naître en dehors des lois naturelles, sans le concours de l'homme.

6.4 - "Salut, Joachim, père de Celle qui après Dieu est notre espérance! Grâces soient à tes flancs! Salut, Anne, ô mère, champ très fertile de la bonne terre! Salut, ô père, vous qui avez ensemencé le paradis vivant!" (Cosme le Protovestiaire, PG 106,1009).

6.5 - "Bienheureux les flancs de Joachim, de qui est sortie une semence très pure" (Saint Jean Damascène, PG 96,664).

6.6 - "Il importait que seul le commerce avec Dieu fût la préparation et la cause de ce commerce [conjugal] d'où résulta la conception de la Vierge afin que, seule, la toute Pure pût affirmer d'elle-même : Je n'ai pas été conçue dans l'iniquité... moi seule parmi les enfants des hommes" (Isidore de Thessalonique, PG 139,52).

6.7 - "Anne et Joachim obtinrent seuls ce que beaucoup désiraient depuis le commencement du monde... car le Verbe de Dieu se fit une tente de leur chair..." (Georges de Nicomédie, PG 100,1408)

6.8 - "Il convenait que celui qui devait engendrer le Trésor très saint de l'Esprit très saint fût au préalable rempli des grâces de ce même Esprit, et qu'il fût porté à l'acte de la génération par un désir saint et tout spirituel" (Nicétas de Paphlagonie, PG 105,20).

6.9 - "On ne peut douter que l'Esprit de vie et d'amour n'ait, en vue de cette conception, inondé Joachim et Anne de grâces spéciales et incomparables, et

que les saints Anges ne les aient assistés d'une protection surnaturelle et extraordinaire" (Saint Fulbert de Chartres, PL 141, 326).

6.10 - "Qui donc oserait dire : Marie a été conçue de l'Esprit-Saint, non d'un homme? S'il est permis de formuler ce que pense l'Eglise, car son sentiment est vrai, je dis que la glorieuse Vierge a conçu du Saint-Esprit, mais nullement qu'elle a été conçue du Saint-Esprit... Sinon où serait le privilège de la Mère de Dieu... si l'on accorde la même faveur à sa mère?" (Saint Bernard, PL 182,335)

6.11 - La Vierge "fut conçue de l'union d'un homme et d'une femme" (Saint Thomas d'Aquin, *Somme Théologique* III q. 27 a. 2).

6.12 - La Sainte Vierge dit à **Sainte Brigitte** que "jamais il ne se rencontrera de mariage [consommé] aussi chaste que celui de ses parents... Toute volupté était morte en eux. Sur la parole de l'ange leur annonçant ma naissance, ils s'unirent par amour pour Dieu; et c'est ainsi que de leur semence ma chair a été formée par la divine Charité" (Révélation I,9).

6.13 - "Aux négateurs de son Incarnation et de la réalité de sa nature humaine, le Sauveur pouvait opposer une démonstration évidente : la Vierge qui L'a enfanté. Car elle était véritablement de la terre, née de parents terrestres et du limon, à n'en pas douter un fruit bien humain" (Isidore de Thessalonique, PG 139,48).

6.14 - "Joachim et Anne engendrèrent cet enfant qui devait être la Mère de Dieu d'une manière vraiment merveilleuse. Tout s'y passa selon l'ordre commun des autres conceptions, néanmoins la vertu du Très-Haut ôta à celle-ci ce qu'il y avait d'imparfait et de désordonné, ne lui laissant que le pur nécessaire, selon les lois de la nature... La grâce éloigna entièrement des saints Parents toute sorte de sensualité et l'aiguillon du péché originel n'y eut aucune part" (Vén. Marie d'Agreda, *Vie divine de la Très Sainte Vierge*, ch. 1).

6.15 - "N'oublions point que si Marie nous a donné le Froment des Cieux, c'est à Joachim que nous devons Marie elle-même... Père de Marie, nous vous rendons grâces: toute créature vous est redevable, depuis que le Créateur Lui-même a voulu vous devoir Celle dont Il avait résolu de naître pour nous sauver" (Dom Guéranger, *L'Année liturgique - Temps après la Pentecôte*, tome IV, Oudin Edit., Paris 1912, *imprimatur* 1911, pp. 511-516); "Du Fruit d'Anne, Dieu même doit sortir, Fils ici-bas uniquement de la Vierge bénie, petit-Fils à la fois d'Anne et de Joachim" (ibid. p. 233).

6.16 - "Il me fut montré que la conception de Marie avait été aussi pure, par la grâce, que l'eût été, sans la chute originelle, toute conception humaine... La Sainte Vierge fut engendrée dans une pureté parfaite et sous l'unique impulsion de la sainte obéissance; dans la ferveur qui les animait, sans un ordre envoyé d'En-Haut, Joachim et Anne auraient gardé une inviolable continence" (Vén. Ann-Katherin Emmerich, I, p. 30).

6.17 - "Considère comment le fait de porter en son sein une créature exempte de la tache qui prive de Dieu, puisse donner à la mère qui l'a seulement conçue naturellement, humainement, une intelligence supérieure..." (Maria Valtorta, I, p. 28).